



DU 22 AVRIL 2013

LSL Intersport
Logistique
S'engager pour chacun
Agir pour tous

1) La délégation CDFT demande qu'un tabouret soit également mis au poste des retours.

Réponse de la Direction : La Direction verra avec le personnel concerné dans le cadre du réaménagement du poste de travail. Il n'y a pas d'objection si l'utilité est démontrée.

NOTRE AVIS : « Réaménagement du poste de travail »

- ▶ de quoi parle t'on exactement ?
- ▶ Est-ce une obligation ?
- ▶ Un dossier de l'ancienne équipe CHSCT ?

Il est primordial d'améliorer les postes de travail des salariés afin de diminuer les fatigues et autres pénibilités subies. Nous sommes certains que la Direction s'inscrit dans ce sens et donc qu'elle mettra rapidement en œuvre la demande.

Nous rappelons également que la même demande a été faite pour le poste informatique regroupement.

3) La délégation CFDT demande l'installation d'un tableau effaçable et d'une armoire fermée à clef au poste regroupement (afin d'éviter l'éparpillement du matériel professionnel dans d'autres services).

Réponse de la Direction : A voir avec la réorganisation du poste de travail. Deux remarques cependant :

- ▶ Il n'est pas imaginable de mettre une armoire fermée à clé sur chaque poste de travail, aujourd'hui la demande est au regroupement et demain ?
- ▶ Quelle est l'utilité d'un tableau blanc à ce poste ?

NOTRE AVIS : De combien de postes de travail parlons nous ? Ou plus exactement de services (ou sous services) ?

- ▶ Le regroupement, demain peut être la réception soit 2 demandes maximum.

Quelle est l'utilité d'un tableau blanc à ce poste ?

La même que dans les autres services :

- ▶ Communication entre équipes
- ▶ Remarques du chef de service (objectifs, nouvelle donnée, procédures, moment des réunions, relance pour les congés etc....)
- ▶ Un « pense bête » tout simplement



R
E
U
N
!
O
N
D
P



DU 22 AVRIL 2013

LSL Intersport
Logistique
S'engager pour chacun
Agir pour tous

4) La délégation CFDT propose que les chefs de ligne aient une prime trimestrielle au lieu de mensuel. Leurs missions ne s'arrêtent pas à la productivité.

Réponse de la Direction : Très bonne remarque, c'était une volonté de ma part, maintenant que c'est aussi une demande des DP, les choses vont pouvoir se mettre rapidement en œuvre.

NOTRE AVIS : Cela ne peut aller que dans le sens d'une progression du montant justement défini par des objectifs clairs et en adéquation avec le rôle des chefs de ligne.

N'oublions pas également que le « vivier chef de ligne » doit permettre l'évolution vers un poste d'agent de maîtrise ou de responsable de service.

5) La délégation CFDT propose que soit mis en place un document « demande de matériel ». Ainsi les demandes pourraient être suivies et débattues lors des réunions quand cela sera nécessaire.

Réponse de la Direction : A quoi peut servir ce document si ce n'est alourdir encore la « paperasse » déjà volumineuse dans notre fonctionnement. A moins qu'il n'y ait un problème précis ?

NOTRE AVIS : Il n'y a aucun problème précis !

Nous proposons aux salariés de faire le suivi des demandes car parfois cela se perd dans « l'univers et au-delà » ! Ce n'est pas particulier à notre société !



CFDT.fr